

## Propositions de priorités de formation liées à la transition écologique et recommandations pour les futurs CPRDFOP

*Quel accompagnement formation est nécessaire pour épauler les filières économiques les plus impactées par la transition écologique ?*

*Comment prendre en charge ces besoins dans le cadre de la construction des plans régionaux pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles ?*

Deux questions auxquelles les travaux conduits en 2014, dans le cadre d'une saisine interministérielle du CNFPTLV faisant suite à la Conférence environnementale de 2013, ont tenté de répondre dans le rapport adopté par le bureau du CNEFOP du 3 janvier 2015 remis aux ministres en charge du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ; de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ; de l'enseignement supérieur et de la recherche ; de l'agriculture, de la forêt et de l'agro-alimentaire. Cette synthèse en présente les principales conclusions et recommandations.

### 1. Un état des lieux des besoins des filières réalisé en croisant les regards

Parmi la trentaine de filières économiques impactées par la transition écologique, les travaux ont porté sur la dizaine particulièrement touchée par des évolutions de compétences.

En complément de l'analyse de la bibliographie récente et des travaux d'experts sur le sujet, 66 auditions ont été conduites auprès des acteurs économiques des différentes filières. L'expression des branches ou, à défaut, l'expression des fédérations professionnelles patronales complétée par celles des organisations syndicales de salariés a ainsi permis de dresser l'état des lieux de 9 filières :

- Agriculture
- Agro-alimentaire
- Gestion, recyclage et valorisation des déchets
- Energies renouvelables
- Réseaux électriques intelligents
- Automobile
- Bâtiment
- Chimie
- Plasturgie

### Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

Après son adoption en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 octobre 2014, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte sera examiné par le Sénat en séance publique à partir du 10 février 2015. Le vote solennel sur l'ensemble du texte doit intervenir le 5 mars 2015. Le texte affiche une ambition d'excellence énergétique qui trouve des déclinaisons dans la transition de l'économie vers des activités plus vertes. Une telle transition doit faire l'objet d'un accompagnement pour que la montée en compétences associée aux emplois se fasse en parallèle. Ainsi, l'article 52 du texte prévoit :

*« Les politiques d'emploi et de dialogue social, tant au niveau des branches professionnelles que des entreprises, consacrent une attention particulière à l'accompagnement des transitions professionnelles afférentes à la transition écologique et énergétique.*

*Les politiques d'enseignement supérieur, en lien avec les branches professionnelles et les entreprises, concourent à l'évaluation des nouveaux besoins de compétences dans le domaine de l'énergie et à l'adaptation des formations supérieures à ces besoins, dans le cadre de la stratégie nationale de l'enseignement supérieur définie à l'article L 123-1 du code de l'éducation.*

*L'Etat, les régions et les partenaires sociaux veillent à la prise en compte des besoins d'évolution en matière d'emploi et de compétences sur les territoires et dans les secteurs professionnels au regard de la transition écologique et énergétique et des orientations fixées dans la programmation pluriannuelle de l'énergie prévue au chapitre 1<sup>er</sup> du titre IV du livre 1<sup>er</sup> du code de l'énergie, ainsi que par les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et les plans climat-air-énergie territoriaux. »*

**Chaque filière est décrite sous forme d'une fiche** qui présente la filière (périmètre d'activités, entreprises concernées, emplois et métiers, données économiques), ses enjeux et sa dynamique en matière de transition écologique, les besoins de compétences et de qualification qui en découlent, et enfin, la manière dont ces besoins sont satisfaits que ce soit au travers des politiques de recrutement et de mobilité ou au travers la mobilisation de l'offre de formation.

L'état des lieux met en évidence que **si la transition écologique de ces 9 filières ne génère qu'à la marge de nouveaux métiers, elle génère en revanche des évolutions de compétences à différents niveaux :**

- pour plusieurs filières, elle impacte le « cœur de métier technique » (ex : agro-écologie, nouvelles pratiques dans le bâtiment, prise en compte de la variabilité de la matière recyclée dans la plasturgie, éco-conception pour les ingénieurs...);
- au-delà des fonctions explicitement liées au développement durable elle diffuse sur l'ensemble des salariés la nécessité d'intégrer dans leurs gestes professionnels des exigences associées au développement durable (précision, traçabilité, gestion de la complexité...);
- elle génère des besoins accrus de coordination entre métiers (ex : coordination de la performance énergétique dans le bâtiment, éco-conception dans l'industrie...) et entre filières (ex : diagnostic énergétique associé à des solutions énergies renouvelables, végétalisation des bâtiments...);
- elle fait appel à de nouvelles compétences liées aux services associés aux nouveaux usages (ex : garagistes qui proposent des véhicules partagés, ambassadeurs de tri...);
- elle suppose un renforcement des compétences stratégiques dans les TPE (ex : changement de système de production pour les agriculteurs, regroupement de TPE du bâtiment pour faire face à des marchés...).

## 2. Les priorités de formation proposées:

### Quatre filières à soutenir plus particulièrement

L'examen des besoins de compétences et de qualification liés à la transition écologique fait apparaître trois groupes de filières :

- **les filières qui n'expriment pas de besoins de formation à court ou moyen terme** (soit parce que leurs besoins se situent à long terme - cas

de la filière automobile par exemple - ; soit parce que la filière étant en cours de structuration, elle n'est pas en situation d'exprimer des besoins globaux consolidés - cas de la filière forêt-bois, qui de ce fait, n'a pas donné lieu à une fiche d'état des lieux détaillée -)

- **les filières dont des besoins de formation exprimés sont globalement satisfaits par l'offre existante ou sont en passe de l'être compte-tenu des actions engagées** (cas de l'Agro-alimentaire, de la Chimie et de la Plasturgie)
- **les filières qui expriment des besoins de formation qui ne sont pas satisfaits**, soit en termes qualitatifs (inadaptation des contenus, des certifications associées ou des modalités de délivrance) soit en termes quantitatifs (formation adaptée mais volume de personnes formées ne correspondant pas aux besoins). **C'est sur ce 3ème groupe que le CNEFOP propose de faire porter les priorités de formation.**

Le CNEFOP recommande donc d'accompagner tout particulièrement :

- **La filière bâtiment**  
Si l'offre de formation, tant initiale que continue, est globalement adaptée au développement des compétences souhaité, la filière est par contre confrontée à un enjeu de généralisation, notamment au bénéfice des très petites entreprises. La poursuite du **travail sur le maillage géographique de proximité et sur l'adaptation des modalités de formation** pour les rendre plus accessibles est donc indispensable.
- **La filière agriculture**  
L'offre de formation initiale et continue vise d'ores et déjà le développement de l'agro-écologie. L'enjeu pour la filière est de **passer d'initiatives pionnières au changement généralisé pour l'ensemble des exploitations agricoles**. Cela suppose, au-delà d'actions de formation « classiques », d'accompagner les chefs d'exploitation dans la conduite du changement de leur système de production (appui de groupes de pairs dans la durée, coordination et synchronisation de l'ensemble des acteurs de la filière...), de poursuivre la formation des formateurs et des conseillers, et aussi, d'anticiper l'impact de la transition écologique sur les salariés. Compte-tenu de l'ampleur des actions à conduire, **il est important que, dans le cadre du transfert de**

**l'autorité de gestion aux Régions, la mesure 1 du FEADER relative au transfert de connaissances soit mobilisée pour la programmation 2014-2020.**

■ **Les filières liées au développement des énergies renouvelables (ENR)**

Le développement des ENR repose sur des familles d'activités, d'entreprises et de métiers très divers : métallerie et plasturgie composites pour la fabrication des équipements, industries électriques, électroniques et de communication pour la conversion d'énergie et les réseaux électriques intelligents, installateurs d'équipements industriels ou individuels, maintenance des usines de production de machines et de pièces, maintenance des installations...

La filière se heurte donc au **problème des métiers industriels en tension**. Son développement risque d'être freiné par manque notamment de soudeurs et chaudronniers pour la fabrication des équipements, de techniciens de production et de techniciens de maintenance pour les industries de l'équipement électrique et électronique, et de techniciens de maintenance des installations de production d'énergie.

■ **Les filières industrielles liées à la gestion, au recyclage et à la valorisation des déchets**

Les dispositifs et filières de formation du secteur se sont progressivement structurés, mais la filière est confrontée à des besoins de compétences non satisfaits s'agissant des métiers du recyclage des déchets industriels (opérateurs de tri, chef d'équipe) qui manquent de candidats en formation initiale et s'agissant des entreprises de construction de sites et d'équipement et de collecte et gestion des déchets, qui peinent à recruter sur des métiers industriels en tension (mécaniciens et chaudronniers notamment). La filière craint par ailleurs des difficultés à disposer de compétences en maintenance, en lien avec l'industrialisation croissante des process.

**Des priorités transverses communes à toutes les filières**

De manière plus transverse, le CNEFOP considère comme prioritaire :

- **La réduction des tensions sur les métiers industriels.** Si cette problématique n'est pas prise en considération, le développement des filières émergentes et la transition des autres filières risque d'être limité ou ralenti. De plus, il convient, à l'échelle d'un territoire, d'évaluer les

besoins de l'ensemble du tissu économique et de définir une stratégie coordonnée afin d'éviter les risques de concurrence entre secteurs.

- **L'accompagnement des chefs d'entreprises des PME-TPE** dans l'acquisition des connaissances et savoirs faire leur permettant de satisfaire aux **normes qualité** découlant des exigences environnementales
- **La formation à certaines compétences-clés stratégiques** : dans le domaine du numérique (traitement de données, mesure...), des ingénieurs spécialisés, l'accompagnement des nouveaux usages
- **La sensibilisation des branches à la nécessité d'élaborer une stratégie susceptible d'accompagner la transition écologique**, en facilitant : la promotion interne (notamment pour pourvoir des postes de techniciens), la bonne articulation entre diplômes, CQP et CQPI, les passerelles professionnelles pour gérer la pénibilité ou le caractère temporaire de certains emplois, la diversification des modes de recrutement pour disposer des compétences attendues (qualification de demandeurs d'emploi, apprentissage, alternance...), accompagnement spécifique des TPE-PME. **La mobilisation des outils associés à la réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014 sont une opportunité pour que les partenaires sociaux se saisissent de ces enjeux.**
- **Une meilleure structuration des processus d'information et d'orientation vers les métiers contribuant à la transition écologique.** Les liens entre les branches et les professionnels de l'orientation doivent être renforcés pour prendre en compte les évolutions des métiers et diffuser l'information au grand public en temps utiles. Le Service public régional de l'orientation, animé par la région, a un rôle déterminant à jouer. Les autorités certificatrices ont par ailleurs à progresser dans l'identification dans leurs référentiels des compétences contribuant à la transition écologique.

**3. Eléments repères pour la future génération des CPRDFOP**

**Les constats tirés de l'expérience des territoires**

Le rapport détaille :

- l'analyse des orientations des CPRDFP
- les résultats d'un questionnaire adressé aux secrétaires permanents des CCREFP
- la réalisation de 5 monographies régionales
- les propositions du réseau des CARIF-OREF
- les travaux en cours dans le réseau des observatoires animé par France Stratégie

et le rapport conclut que:

- **les dynamiques qui se sont mises en place à l'échelle des territoires régionaux pour développer les compétences liées à la transition écologique ne sont ni uniformes, ni linéaires :** les impacts formation de la transition écologique ont été peu pris en compte lors de l'élaboration des CPRDFP 2011-2015 et les efforts formation en la matière ont été engagés sous des impulsions différentes (plan de mobilisation des métiers et des territoires pour les emplois de l'économie verte, échéances bâtiment durable, grands projets ENR, schémas climat-air-énergie...). Il en résulte que **les régions sont à des stades différents de travail dans la prise en charge des besoins de formation.**
- **l'offre de formation développée est difficile à apprécier.** Les bases de formation régionales n'étant ni exhaustives, ni homogènes (même si un travail d'amélioration est engagé sous l'impulsion du déploiement du compte personnel de formation), il est impossible de disposer de données consolidées concernant les efforts consentis par les différents financeurs de formation en matière de transition écologique et les volumes de bénéficiaires concernés. De manière globale, il apparaît cependant que les efforts ont pour le moment surtout porté sur l'intégration de modules développement durable dans des formations existantes, le déploiement de formations certifiantes dont le référentiel avait été rénové, le secteur du bâtiment (passeport RGE, PRAXIBAT...) et celui de l'éolien.

### **Les recommandations pour que les enjeux de la transition écologique soient pris en considération dans la future génération des CPRDFOP**

**Le CNEFFOP suggère de :**

- **construire en amont de la contractualisation un diagnostic partagé** des perspectives du marché de l'emploi, des besoins en compétences et de l'offre de formation existante ;
- **définir les formations à mobiliser et la nature de l'offre de conseil en orientation à délivrer.** Pour cela, il est indispensable de renforcer et élargir les bases régionales d'information sur les formations pour assurer la bonne visibilité de l'offre de formation professionnelle continue qu'elle soit financée par les Conseils régionaux, Pôle emploi, les OPCA... ;
- **organiser un pilotage stratégique de la transition écologique au sein des CREFOP**, à l'occasion de l'élaboration des CPRDFOP, notamment :
  - en associant au diagnostic des besoins en emplois et compétences tous les acteurs utiles qui ne sont pas membres du CREFOP, notamment les branches, les DREAL et les services régionaux de développement économique... ;
  - en systématisant une réflexion intersectorielle de nature à pointer les besoins de compétences complémentaires et les besoins concurrents à l'échelle d'un territoire, et aussi, à faire émerger les activités qui seront nécessaires au développement durable mais qui ne sont pas encore prises en charge par un secteur identifié (ex : végétalisation des bâtiments, réalisation de diagnostics énergétiques enveloppe/équipements... ) ;
  - en ayant une concertation pragmatique qui prenne en compte l'état du tissu local et les initiatives prêtes à être soutenues. A ce titre, le dénombrement des emplois impactés par la transition écologique, qui est un travail long et complexe, ne doit pas être posé comme un pré-requis. De même, les observatoires doivent renforcer leur capacité à éclairer « chemin faisant » les actions engagées ;
  - en mobilisant les leviers que sont les outils de type EDEC-ADEC ;
  - en s'assurant de la coordination, à l'échelle territoriale, des différents financeurs.